



Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2021

Date de convocation

10 mai 2021

Date de l'affichage

19 mai 2021

Présents :

Mme Marie-Lucie HENRY - M. Gérard NOWACZYK - M. Stéphane VIOLANT - Mme Evelyne MAIRE – M. Jean-Michel MEXIQUE - M. Bruno LURION - Mme Evelyne WARIN – M. Joël BERNARD – M. Benoît CHAUDILLON – M. Yannick DUPAYS.

Excusé ayant donné pouvoir

0

Absente

Mme Paméla BAYARD

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît CHAUDILLON

1 – Achat balayeuse

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, plusieurs devis pour l'achat d'une balayeuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : accepte le devis établi par la SARL Vautrin d'un montant de 11 800€ HT soit 14 160€ TTC pour l'achat d'une balayeuse, sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau.

2 – Réfection du plafond de l'église

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, plusieurs devis pour la réfection du plafond de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis établi par l'entreprise Elips d'un montant de 2 735€ HT soit 3 282€ TTC pour la réfection du plafond de l'église.

3 – Devis Infra Services pour la réalisation de plans de niveau

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie Route de Fontenoy et notamment l'étude hydraulique de déconnexion des eaux pluviales, Madame le Maire propose de faire établir par le maître d'œuvre des plans de niveau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Accepte le devis établi par INFRA Services d'un montant de 2 700.00€ HT, relatif à l'établissement de plans de niveau.

4 – Devis Geodecristion pour le diagnostic géotechnique

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie Route de Fontenoy et notamment l'étude hydraulique de déconnexion des eaux pluviales, Madame le Maire précise qu'un diagnostic géotechnique doit être établi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Accepte le devis établi par Geodecristion d'un montant de 3 264€ HT pour le diagnostic géotechnique.

5- Devis Geodatis pour les plans topographiques

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie Route de Fontenoy et notamment l'étude hydraulique de déconnexion des eaux pluviales, Madame le Maire précise que des plans topographiques doivent être établis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Accepte le devis établi par Geodatis d'un montant de 3 900€ HT soit 4 680 TTC pour l'établissement de plans topographiques.

6 – Devis Valantin pour la réfection du Chemin de Bazien.

Après avoir pris connaissance de plusieurs propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par l'entreprise Valantin d'un montant de 56 886.50€ HT soit 68 263.80€ TTC, relatif à la réfection de la voirie chemin de Bazien.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont ouverts à l'article 2151 du budget communal.

7- Devis Benoît Lecomte pour la creation de cloisonnements

Dans le cadre de la création de cloisonnements dans les parcelles 36 et 37 de la forêt communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par l'entreprise Benoît Lecomte d'un montant de 2 484€ HT soit 2 732.40€ TTC, relatif à création de cloisonnements.

8- Cadeaux aux élèves habitant Glonville et scolarisés sur le regroupement partant au collège

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de récompenser les élèves domiciliés à Glonville et scolarisés sur le regroupement scolaire lors de leur passage au collège.

Elle suggère de leur offrir une calculatrice scientifique Casio et une clé USB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition.

9- Décision budgétaire modificative budget eau

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'une erreur a été faite au moment de l'établissement du budget de l'eau.

Une somme de 9 786.48€ à l'article 001, excédent reporté d'investissement, a été inscrite au lieu de 34 786.48€, il convient donc de prendre une délibération modificative pour la somme de 25 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

décide de rajouter 25 000€ à l'article 001 du budget de l'eau.

10- Reversement de la taxe communale d'électricité

Après en avoir délibéré délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ; précise que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

11- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant à prendre la parole et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23H00.

Fait à GLONVILLE, le 19 mai 2021

Le maire,
Marie-Lucie HENRY